



NATURA 2000

Grand Est

Lettre d'information Natura 2000 Grand Est

numéro **08**
décembre
2 0 2 1

Natura 2000 en Grand Est

- 204 sites en animation, soit 90,3 %
- 105 contrats ni agricoles ni forestiers et 109 contrats forestiers montés depuis 2015
- 26 nouveaux contrats nini ou forestiers en 2021 !



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

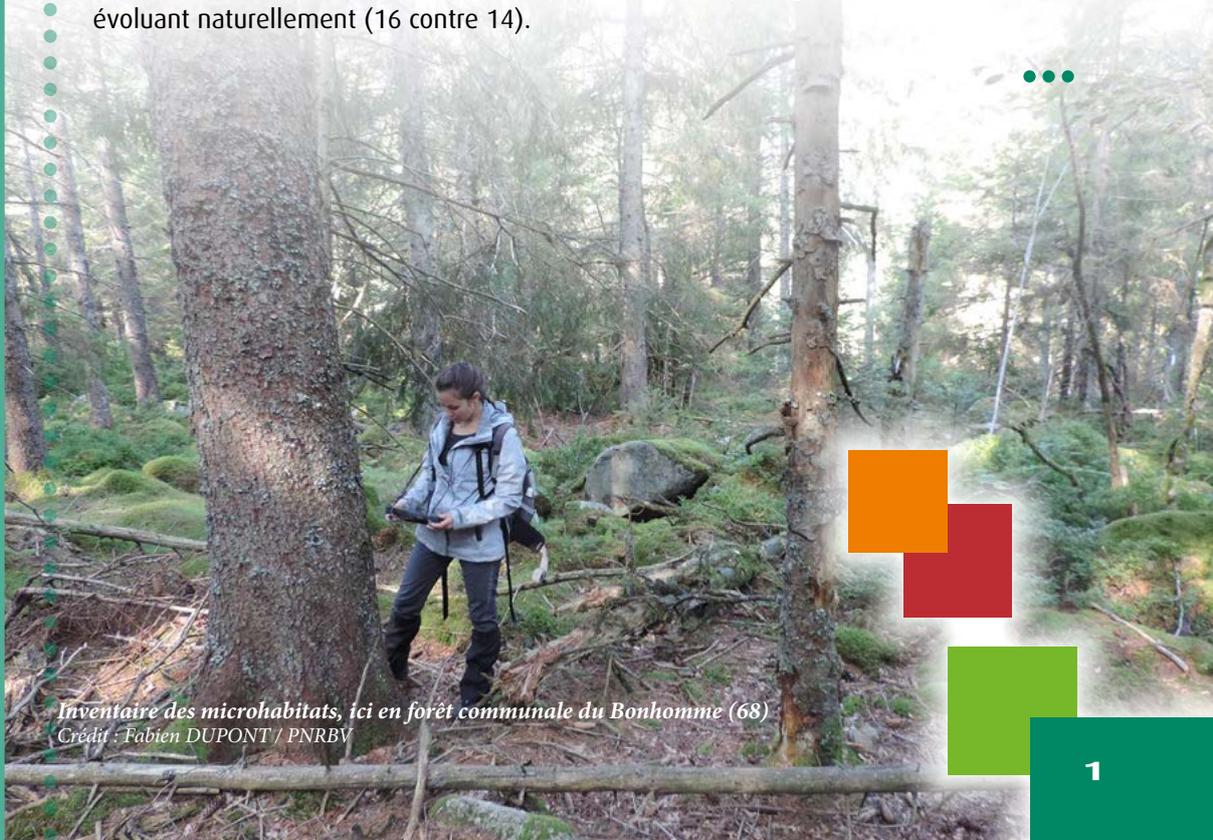
Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Des îlots de sénescence à la loupe !

Depuis le début des années 2000, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, en lien avec l'Office National des Forêts et les communes propriétaires, a mis en place un réseau de près de 150 îlots de « sénescence », répartis sur 50 bans communaux différents et totalisant près de 1300 ha.

Ces secteurs de forêts matures, riches en gros bois, en bois morts, arbres à cavité, évoluent naturellement sans intervention humaine ni sylviculture. Leur préservation, assurée dans le cadre de contrats natura 2000 « îlots de sénescence », est importante pour la conservation de nombreuses espèces : les Pics y trouvent nourriture et gîte, des chauves-souris s'y abritent, tandis que certaines espèces de mousses, lichens et champignons vont s'y développer préférentiellement.

Pour rendre compte de l'impact de ce dispositif et suivre l'évolution de la biodiversité dans le temps, le Parc a mis en place, depuis 2015, un suivi fin de 16 îlots pilotes avec un inventaire des arbres comportant des « microhabitats » (fentes, cavités, champignons, lichens etc). Après 2 années d'investigations, il a été démontré que les îlots abritaient en moyenne 123 arbres à microhabitats par ha contre 78 en moyenne en forêt gérée. Les arbres morts, nourriture pour de nombreuses espèces, notamment insectes et champignons, étaient également très présents : 20 en moyenne, contre 8 en forêt gérée. Par contre la diversité des types de microhabitats est à peu près équivalente, quoique légèrement plus riche en forêt évoluant naturellement (16 contre 14).



*Inventaire des microhabitats, ici en forêt communale du Bonhomme (68)
Crédit : Fabien DUPONT / PNRBV*



*Loge de Pic noir et « amadou » : abris et nourriture pour de nombreuses espèces des forêts vosgiennes
Crédits : Fabien DUPONT / PNRBV*

*Mise en place des pièges à insectes dans l'ilot de Goldbach-Altenbach avec de gauche à droite Brice Inhofer, élu, Bernard, bénévole habitant de la commune, et l'OIPIE
Crédits : Fabien DUPONT / PNRBV*

Ces expertises se poursuivent en 2021 avec des études sur les coléoptères se nourrissant de bois mort : les coléoptères dits « saproxyliques ». 4 sites du réseau ont été équipés de pièges. Le ramassage et le suivi plutôt chronophage de ces équipements ont été facilités par l'implication, auprès des agents du Parc, de forestiers, habitants et élus bénévoles. Ces derniers ont ainsi collecté à cinq reprises les insectes, et le Parc a assuré leur envoi à l'OIPIE (Office pour les Insectes et leur Environnement) pour les déterminations... Lesquelles auront lieu cet hiver. Le suivi sera reconduit 3 années de suite pour prendre en compte les variations inter-annuelles.

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Contact :

Fabien Dupont / Courriel : f.dupont@parc-ballons-vosges.fr

Sophie Picou / Courriel : s.picou@parc-ballons-vosges.fr

Animateurs des sites natura 2000 des Hautes Vosges

Témoignage d'un élu

Dans le cadre des suivis de PNRBV

Brice INHOFER

Adjoint au maire de Goldbach-Altenbach

« Nous avons tout de suite été volontaires à l'idée d'accueillir cette nouvelle étude. Les sommes allouées par l'Europe et l'Etat dans ce dispositif sont importantes pour notre commune, et je trouve intéressant d'évaluer l'impact d'une dépense publique.

D'un point de vue personnel, l'idée de mieux connaître la (micro)faune qui peuple nos forêts est fascinante et nous aidera forcément à l'avenir dans nos choix de gestion. Les défis sont nombreux dans ce domaine et plus nous aurons d'informations, meilleures seront nos décisions.

C'est exaltant aussi de voir que toutes ces espèces sont collectées dans nos forêts par des élus, des bénévoles, des techniciens du Parc et se retrouvent à Paris pour être analysées ! »

La réouverture des pelouses marneuses à Helling, sur le site "Carrières souterraines et pelouses de Klang, gîtes à chiroptères"

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) est propriétaire de l'ancienne carrière de gypse située sur la commune de Helling dont les galeries sont classées Natura 2000. Dans le cadre de sa gestion conservatoire des pelouses, situées autour des galeries, la CCAM s'est engagée avec le Conservatoire des Espaces Naturels Lorraine (CENL), dans un bail emphytéotique sur la quasi-totalité du site.

D'un point de vue paysager, la vallée de la Canner est un territoire qui allie un paysage lorrain traditionnel avec ses villages, ses vergers, ses prairies et ses forêts, à un passé industriel récent. Les nombreuses carrières de gypse, fermées ou en exploitation, apportent des éléments souterrains relativement peu dégradés par l'agriculture intensive.

Sur le site de Helling, la gestion conservatoire vise à maintenir un bon état de conservation des pelouses marneuses ou à l'améliorer. Dans son plan de gestion, le CEN préconise une action par fauche avec export des rémanents. Des opérations de débroussaillage et de bûcheronnage sont menées pour lutter contre la dynamique de regain de ligneux.

Outre la restauration d'habitats prioritaires pour l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) notamment ou la *Gentiana germanica*, cette opération a également pour but de reconnecter entre elles des pelouses isolées.

La photo ci-après montre un travail de réouverture de la pelouse sur le site de Helling en janvier 2021.

Le CEN coordonne les opérations avec les stagiaires adultes du BP Aménagement paysager du CFPPA de Courcelles-Chaussy et les élèves de seconde bac pro Aménagement paysager du LEGTA. Cette journée leur a permis de découvrir la gestion d'un espace naturel et, pourquoi pas, de susciter chez eux des vocations.

La CCAM s'est positionnée comme structure animatrice du site Natura 2000 et montre un engagement politique fort dans sa compétence de Protection et mise en valeur de l'environnement.

Sensible à cet enjeu, Madame Isabelle CORNETTE - Vice-présidente en charge de l'Environnement et des Circuits de proximité précise : « Il n'y a pas de santé, de sécurité et de bien-être humains dans un monde où les écosystèmes n'ont pas la capacité de jouer leur rôle écosystémique, il ne saurait y avoir de Droits de l'Homme sans Droits de la Nature. Soutenir les mesures de protection, c'est se donner les moyens de préserver cet ensemble de relations qui amènent à un système harmonieux. »

■ Communauté de Communes de l'Arc Mosellan



Travail de réouverture de la pelouse sur le site de Helling en janvier 2021
Crédit : CCAM

Une activité détente pour la santé du corps et bonne pour les landes sèches des Collines sous-vosgiennes !

Accompagnée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV), l'association Orchidée regroupe 4 communes et leurs syndicats viticoles respectifs afin de gérer en interne leur patrimoine naturel.

L'association se réunit pour planifier des opérations ponctuelles de chantier nature en lien avec le PNRBV (en plus des contrats Natura 2000). Ces réunions permettent, en complément des COPIL, d'échanger sur les attentes et les interrogations locales des différentes entités concernées (Strangenberg, Bollenberg, Zinnkoeplfe).

Depuis août 2020, un rendez-vous hebdomadaire (2 h/semaine) pour réaliser des activités manuelles en lien avec l'entretien du site est proposé par l'association. Cette activité permet de travailler en dentelle sur un secteur défini. Comme pour des chantiers classiques, les essences à conserver sont identifiées en amont et l'animateur Natura 2000 se rend régulièrement sur place pour sensibiliser les bénévoles aux enjeux de leurs actions (milieux/espèces) et aux actualités du site Natura 2000.



Ces rendez-vous permettent une implication forte des locaux qui s'approprient pleinement les biotopes, sur lesquels ils travaillent à leur rythme et en toute convivialité avec leurs voisins et leurs amis. Ces rendez-vous surprennent par l'engouement des participants qui reviennent plusieurs fois avec des amis ou de la famille, comme on revient faire une balade qui a plu. Des invitations sont publiées dans les bulletins communaux afin d'expliquer la démarche et d'inviter d'autres personnes.

Ces rencontres sont nées suite à la proposition d'un acteur local au sein d'un collectif associatif soutenu par le PNR. Ce conseiller municipal retraité, soucieux de la qualité de son environnement, fait profiter ses pairs dans un esprit de partage, de détente et de bonne humeur. Lors de ces rencontres, le temps semble s'arrêter, au profit des cymbalisations des cigales, du chant des alouettes, ou à la découverte des fruits épineux d'un Rosier de Jundzill.

Débuté en août 2020 et traversé par deux épisodes de confinement sanitaire et un épisode neigeux, ces rendez-vous concernent 52 demies-journées et une centaine d'heures bénévoles orientées sur le débroussaillage par arrachage (plus pérenne que la coupe) réalisé avec des outils conçus spécifiquement pour l'arrachage de prunellier, par un forgeron de Munster.

L'engouement est tel qu'une réflexion est ouverte sur les travaux qui peuvent être proposés aux acteurs durant la période estivale où les travaux sont proscrits ; inventaires participatifs ? Promenade et identification des secteurs pour les saisons à venir ? Restauration d'anciens murets de pierre sèche ?



Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Contact :

Claudia CARIDI

Chargée de mission au PNRBV

Courriel : c.caridi@parc-ballons-vosges.fr

Forêt communale de Kaysersberg vignoble : travaux en faveur de la biodiversité

La ville de Kaysersberg Vignoble a procédé en 2019 à la restauration d'une chênaie pubescente dans sa forêt communale située sur le Mont de Sigolsheim. L'Office National des Forêts a été chargé de l'encadrement de ce chantier d'exploitation original, dont le débusquage a été réalisé par traction animale.

La colline calcaire du Mont de Sigolsheim est avec celles de Rouffach et du Florimont, l'une des collines sous vosgiennes les plus remarquables d'Alsace. Elle accueille l'une des chênaies pubescentes sub-méditerranéennes les mieux conservées de toute la vallée du Rhin et constitue un site d'intérêt régional riche en espèces floristiques patrimoniales.

La restauration de cette chênaie pubescente a consisté à éliminer progressivement les essences exotiques introduites dans le passé (pins noirs, douglas, chênes rouges, robiniers) au profit des essences locales : chênes, merisiers, cormiers et alisiers forestiers. Afin d'éviter l'utilisation d'un tracteur forestier et ainsi de préserver l'ambiance confinée du chemin, le choix du débusquage des bois par traction animale s'est vite avéré la meilleure solution. Ainsi, une mule et une jument « Galipette » et « Sittelle », conduites par Francis Dopff et Emilien Zimmermann sont intervenues pour la restauration de cet habitat.

Ce chantier a été précédé en 2017 par un travail important de la lisière forestière sud de la colline. L'apport de lumière et l'étagement de la végétation ont favorisé les espèces arbustives et la fruticée ainsi que les espèces animales associées. Les amas de galets issus d'épierrement ancestraux mis au soleil sont favorables aux Lézards verts présents localement. La diversité des couleurs et des formes, le maintien d'arbres remarquables offrent un paysage renouvelé et agréable.

La colline de Sigolsheim fait partie du réseau Natura 2000, dans la Zone Spéciale de Conservation des Collines Calcaires sous Vosgiennes. C'est pourquoi la Ville a pu bénéficier d'un contrat Natura 2000 monté en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Ce contrat permet le financement à plus de 80% des travaux (Fonds Européens / Région).

Office National des Forêts

Contacts :

Pierre MOUGEOT

Technicien forestier territorial de l'ONF responsable de la forêt - Tél : 06 26 17 88 10

Claudia CARIDI

Chargée de mission au PNRBV - Tél : 06 07 71 36 64

La « Dotation Biodiversité » sur le site de Bassigny, partie Lorraine

La Zone Protection Spéciale du Bassigny partie Lorraine est composée de 27 communes réparties sur 19 836 Ha de bois, prairies et verger. Depuis 2019, une douzaine de communes sont concernées par l'attribution de la dotation "pour la protection de la biodiversité".

Cette dotation se veut être en faveur de la protection de la biodiversité, or il n'y a aucune note de cadrage quant à l'utilisation de ces crédits, ni de vérification des engagements des communes vis-à-vis de la protection de l'environnement. Pour extrapoler, ces primes pourraient servir à raser un bois. Sur cette zone Natura 2000, 12 communes sont concernées par l'attribution de ces crédits, allant de 489€ à 7 546€. Les critères d'éligibilités sont les suivants : avoir moins de 10 000 habitants, avoir à minima 75% de la superficie de la commune au sein du périmètre Natura 2000 et une indication sur le potentiel fiscal. Ces critères vont probablement évoluer en janvier 2022 pour inclure un plus grand nombre de communes dans cette dotation. Néanmoins, l'addition de ces sommes par communes représente 21 430€ pour l'année 2021. L'animation de sites Natura 2000 manque souvent de moyen financier et des communes reçoivent des allocations dont bien souvent elles ne connaissent pas l'origine ...



Une démarche d'encouragement à l'utilisation (du moins une partie) de cette dotation a été envoyée chaque année depuis 2019 par mail afin de solliciter ces communes à mettre en place des actions en faveur de la biodiversité (d'où l'intitulé de la dotation ...). L'idée est de proposer des aménagements fonctionnels et parfois pédagogiques, simples à mettre en œuvre (nichoirs, hôtels à insectes, ...).

Il est proposé également des aménagements peu coûteux, comme la mise en place de murets en pierre sèche, tas de pierre/bois, ou seulement des changements dans la gestion de la commune au quotidien comme la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts.

Certaines communes ont fait l'effort de réintégrer tout ou partie de ses dotations dans des projets qui s'inscrivent dans la thématique biodiversité.

■ Lamarche

La commune de Lamarche a notamment mis en place cette année 8 nichoirs (dont 7 différents) dans un parc accompagnés de panneaux d'information sur les espèces cibles de ces aménagements. Un hôtel à insectes a été installé à l'interface d'une école primaire et d'un collège. Ces aménagements ont été réalisés avec l'entreprise « Jardinage entomologique » du Val d'Ajol



■ Robécourt

La commune de Robécourt a mis à disposition des nichoirs à destination des particuliers du village qui souhaitent mettre en place ce type d'aménagement et accueillir possiblement un couple de mésanges. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pullulation des chenilles processionnaire du chêne. C'est une entreprise artisanale des Vosges qui a conçu les nichoirs, « les Cabanes d'AlexP » d'Attigny. Il y avait un concours photo avec un tirage au sort.

■ En bonus

Un projet de verger partagé est prévu en implantation sur la commune de Lamarche. Il se verra écologique et composé d'essences locales de pommiers, poiriers, mirabelliers, quetschiers. Le pourtour sera jonché de haies champêtres favorables à l'avifaune, composées d'arbuste à petits fruits notamment. Des aménagements écologiques du type muret en pierre sèche et/ou tas de pierres, tas de bois, hôtel à insectes seront installés avec un panneau explicatif sur l'intérêt de chaque aménagement pour la faune. Une gestion différenciée de l'espace est prévue afin de favoriser la colonisation des pollinisateurs et peut-être un apport de semences locales type « prairie fleuri ».

Ce dernier aura un but principalement pédagogique puisqu'il sera implanté à l'interface entre un collège et une école primaire. Il est d'ailleurs envisagé de réaliser la plantation (en partie) avec des élèves afin de leur montrer les techniques élémentaires de plantation d'un fruitier.

Cette action devrait voir le jour en 2022/23

À la recherche de l'Hélicette de Bohême

L'Hélicette de Bohême est un petit escargot inféodé aux pelouses calcaires xéro-thermiques. Elle n'a pas été revue en région Grand-Est depuis les années 1950, alors qu'elle en est à ses portes au Luxembourg. Pour la retrouver et pour déterminer si l'espèce présente appartient bien à celle qui est inscrite aux annexes de la Directive « Habitats-Faune-Flore », la DREAL Grand-Est a initié sur les années 2020-2021 des travaux de recherches sur ce gastéropode. L'Hélicette de Bohême a donc prioritairement été recherchée dans ses localités historiques, c'est-à-dire le long des frontières franco-allemandes et le long des limites entre le Grand-Est et la Bourgogne-Franche-Comté. Puis, les recherches ont été étendues à un ensemble de pelouses sèches qui présentaient le plus de chance de l'accueillir. Pour cela, les Conservatoires d'espaces naturels de Grand-Est (Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace) ont été mobilisés, pour leur connaissance du territoire et pour l'accès aux sites qu'ils ont en gestion. Le Ministère des Armées a également été sollicité, pour l'accès aux vastes prairies et pelouses sèches des camps militaires champenois (cf photo), derniers grands espaces non soumis aux pressions agricoles et urbaines.



Pelouse en camp militaire - Crédits : Xavier CUCHERAT



Hélicette des steppes - Crédits : Xavier CUCHERAT

Malheureusement, l'Hélicette de Bohême n'a pas été retrouvée sur les sites prospectés. Cela dit, les prospections effectuées dans ce cadre ont permis d'observer des spécimens vivants d'escargots remarquables en région : les *Bulimes* trois-dents et inverse et l'Hélicette des steppes (cf photo). Les localités hébergeant des individus vivants de ces espèces sont rares. Le plus souvent, ces escargots sont observés sous forme de coquilles vides et anciennes traduisant une disparition sur les sites. Même si ces espèces, et il y en a sûrement d'autres remarquables, ne sont pas d'intérêt communautaire, elles sont inféodées à des formations végétales, elles, inscrites aux annexes des habitats prioritaires. Ces Gastéropodes xéro-thermophiles sont très sensibles à l'évolution de leur habitat, mais aussi à la manière dont leur habitat est géré.

Compte tenu de leur sensibilité aux variations de micro-habitats, mais aussi du paysage, ces animaux sont des bons outils d'évaluation des mesures de gestion des habitats xéro-thermiques. Les gestionnaires devraient davantage les utiliser comme indicateurs d'évaluation de leur action conservatoire sur ces milieux chauds et secs.

Retour sur les contrats forestiers et ni-ni en Grand Est depuis 2015

Depuis 2015, 214 contrats Natura 2000 ont été passés. Parmi ces contrats, 109 sont forestiers et 105 ni agricoles ni forestiers. La dynamique de contractualisation est relativement régulière, avec un pic en 2017 et une baisse en 2020 liée à la fin de programmation et probablement à la situation sanitaire.

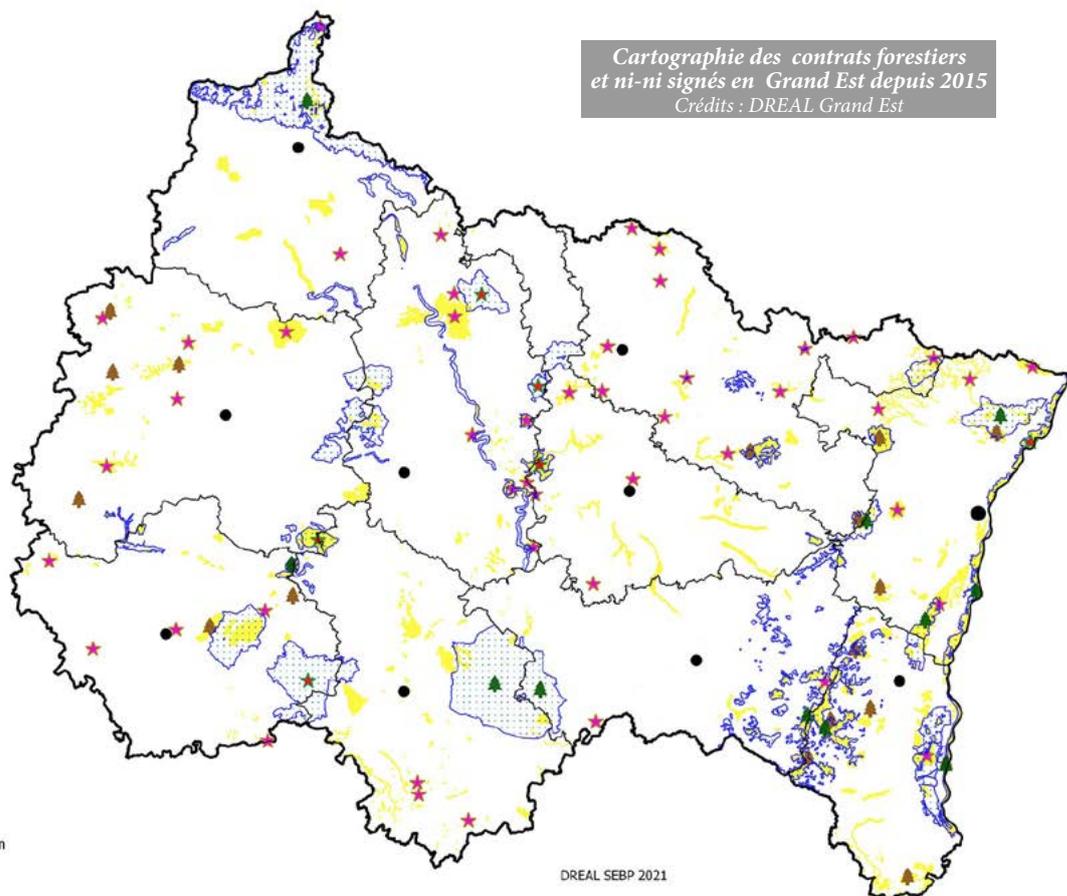
Les mesures mobilisées dans le cadre des contrats forestiers sont à 70,5 % le dispositif favorisant le développement du bois sénéscent (F12i), 79 contrats forestiers sont concernés par cette mesure. Malgré son temps d'application de 30 ans, qui demande donc un fort engagement, cette mesure est particulièrement attractive en raison du peu de moyens et d'investissement nécessaire pour la mettre en œuvre.

La seconde mesure la plus mobilisée concerne l'entretien forestier avec les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F05) qui est mobilisée dans 14 contrats forestiers, soit 12,5 % des mesures prises dans les contrats forestiers.



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légende
NATURA2000_ZPS
forestier
ni-ni
ZPS Global
NATURA2000_ZSC
forestier
ni-ni
ZSC Global



Ci-dessous, les autres mesures mobilisées lors de la contractualisation :

- création ou rétablissement de clairières ou de landes (F01i) --> 3,6 % des mesures mobilisées ;
- chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (F11) --> 2,7 % des mesures mobilisées ;
- prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (F09i) 2,7 % des mesures mobilisées ;

- création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers (F02i) --> 1,8 % des mesures mobilisées ;
- mise en oeuvre de régénérations dirigées (F03i) --> 1,8 % des mesures mobilisées ;
- chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (F06i) 1,8 % des mesures mobilisées ;
- investissements visant à informer les usagers de la forêt (F14i) --> 1,8 % des mesures mobilisées ;
- prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif (F16) --> 0,9 % des mesures mobilisées ;

Dans le cadre des contrats ni agricoles ni forestiers, les mesures les plus mobilisées concernent l'ouverture et l'entretien des milieux ouverts par pâturage ou mécaniquement. On constate que 68,3 % des mesures mobilisées dans le cadre des contrats ni-ni portent sur ces milieux à travers 5 actions :

- chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (N01Pi) mobilisée sur 29 contrats --> 19,6 % des mesures mobilisées ;
- chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R) --> 17,6 % des mesures mobilisées ;
- gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03Ri) --> 14,2 % des mesures mobilisées ;
- gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (N04R) --> 14,2 % des mesures mobilisées ;
- équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03Pi) --> 2,7 % des mesures mobilisées.

La mesure concernant l'équipement pastoral dans le cadre d'un projet d'entretien ou d'ouverture de milieux est assez faiblement mobilisée. Ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il y a de nombreux renouvellement de contrats. Ces pourcentages confirment la difficulté de trouver des personnes permettant de mettre en place du pâturage.

Deux autres types de mesures sont régulièrement contractualisés. La mesure portant sur les aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (N23Pi) représente 6,8 % des mesures contactées, et concerne principalement les aménagements en faveur des chiroptères. La seconde mesure porte sur les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (N20P et R), qui est mobilisée sur 9 contrats et représente 6,1 % des mesures prises. Cette action concerne les espèces envahissantes (solidage) ou indésirables (épicéa) impactant l'état de conservation du site ou de ses espèces.

Ci-dessous, les autres mesures mobilisées lors de la contractualisation ni-ni :

- chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers (N06R) --> 4 % des mesures mobilisées
- effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières (N17Pi) --> 4 % des mesures mobilisées
- décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles (N07P) --> 1,3 % des mesures mobilisées ;
- griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec (N08P) --> 1,3 % des mesures mobilisées ;
- restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (N11Pi) --> 1,3 % des mesures mobilisées ;
- restauration des ouvrages de petite hydraulique (N14 Pi) 1,3 % des mesures mobilisées ;
- chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive (N16Pi) --> 1,3 % des mesures mobilisées ;
- aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (N26Pi) --> 0,7 % des mesures mobilisées.

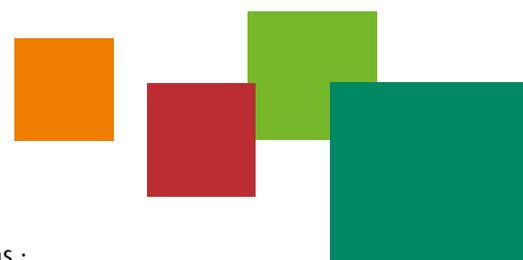
En 2021, 26 nouveaux contrats Natura 2000 dont 17 forestiers et 9 ni-ni, ont été signés en Grand Est : 5 dans les Ardennes, 3 dans l'Aube, 1 dans la Marne, 1 en Haute-Marne, 3 en Meurthe-et-Moselle, 4 en Moselle, 2 dans les Vosges, 4 dans le Bas-Rhin et 3 dans le Haut-Rhin.

Les 9 contrats ni-ni sont les suivants :

- 1 contrat pour la suppression d'ouvrages (N016Pi et N017Pi) ;
- 5 contrats milieux ouverts (N01Pi, N04R, N05R) ;
- 3 grilles de protection des chiroptères (N23Pi).

Les 17 contrats forestiers sont les suivants :

- 14 contrats bois sénescents (F12i) ;
- 2 contrats limitation espèces indésirables (F11) : solidage et épicéas ;
- 1 contrat mares forestières (F2i).



Les lauréats 2021 des Grand prix Natura 2000

Le 17 novembre, à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, cinq lauréats ont été récompensés dans le cadre du concours national Natura 2000.

Ces Grands prix Natura 2000 ont pour but de mettre en valeur et diffuser, au niveau national et local, les bonnes pratiques et les actions exemplaires sur les sites Natura 2000.

Les lauréats annoncés sont :

- Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan – Action visant au bon état de conservation : Construction d'un blockhaus aménagé pour les chauves-souris
- Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf – Communication : Mise en place d'une émission de radio pour sensibiliser les habitants à la biodiversité du site Natura 2000 .
- Communauté de communes des vallées de Thônes – Sensibilisation / animation : Sensibilisation du public de sports de nature. Sensibilisation des professionnels de la montagne - Une approche multi-publics
- Ville d'Antibes – Suivi scientifique et méthodologique : Création d'un réseau de réserves marines baptisé RECIF.
- Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne – Action mettant en œuvre plusieurs politiques publiques : Restauration d'une zone humide alluviale dans le cadre d'un projet impliquant plusieurs partenaires.

Félicitations et merci aux participants à ce concours !

Nouvelles ressources

■ Logigramme des missions d'animation Natura 2000 :

Un logigramme a été réalisé par la DREAL afin d'illustrer la diversité des missions d'animation.

Il peut être utilisé librement par les animateurs et animatrices. Ce document peut, par exemple, être intégré à des diapositives (pour des Copils ou autre) ou distribué lors d'événements afin de sensibiliser aux missions réalisées. Il peut aussi être un bon aide-mémoire lors d'une prise de poste.

Pour le trouver :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/guide-technique-pour-l-animation-a17765.html>

■ Liste d'outils nationaux et régionaux à destination des animatrices et animateurs

Une liste des outils à destination des animateurs et animatrices a été réalisée par la DREAL Grand Est. Cette liste donne le nom, une description et les moyens d'accès aux outils régionaux et nationaux utiles à l'animateur au quotidien.

Elle est modifiable afin que vous puissiez l'adapter à vos besoins et ajouter vos propres outils de référence.

Pour la trouver :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/liste-d-outils-d-aide-a-l-animation-a20438.html>

Le point culturel

Pour se détendre ou pour des idées de cadeau, piochez et profitez !

■ FILM - *Vincent Munier, éternel émerveillé* Benoît Aymon et Pierre-Antoine Hiroz.

Un film qui vous fera pleurer face à la beauté de la nature. Vous passerez un moment d'une grande douceur, un moment de calme, idéal avec un plaid et un bon thé.

Un film récompensé par le prix Ushuaïa TV et par la Toison d'or de l'aventurier de l'année au festival des Ecrans de l'aventure !

A voir absolument !!! Trouvable sur internet.

Vincent Munier, photographe naturaliste hors paire, a découvert l'art de l'affût dans ses Vosges natales lorsqu'il était adolescent. Ses photos, véritables odes aux espèces, capturent des moments de vie extraordinaires dans des ambiances surréalistes.

« Ce que je veux, c'est montrer l'utilité de la beauté de la nature. Il faut qu'il y ait des chocs pour qu'on se réveille de cette fausse route. » Vincent Munier

■ LIVRE - *L'origine du monde. Une histoire naturelle du sol à l'intention de ceux qui le piétinent* l'auteur Marc-André SELOSSE et l'illustrateur Arnaud RAFAELIAN, sept 2021.

« Marc-André Selosse nous invite à un magnifique périple souterrain, accessible à tous, entre les composants du sol et sa vie débordante. Il nous fait découvrir la partie souterraine et méconnue des plantes. Enfin, il conclut avec optimisme sur les gestes grâce auxquels nous transmettrons des sols intacts aux générations futures. Car ceux-ci peuvent devenir des outils de développement durable. »

<https://www.actes-sud.fr/catalogue/sciences-humaines-et-sociales-sciences/lorigine-du-monde>

■ GUIDE NATURALISTE - *Flora verticalis.* *Guide botanique à l'usage des amateurs de verticalité* Cédric Dentant

Pour les grimpeurs et alpinistes, passionnés par les Alpes et la flore, un guide naturaliste pour voir la montagne autrement. L'auteur, Cédric Dentant, est botaniste au service scientifique du Parc national des Écrins.

<https://naturographe-editions.fr/boutique/flora-verticalis/>

À vos agendas !

2 février 2022 - La journée mondiale des Zones Humides !

La date choisie commémore la signature de la Convention sur les zones humides en 1971 à Ramsar (Iran).

Chaque année un thème facultatif est choisi et les acteurs de la nature sont encouragés à organiser des événements en lien avec celui-ci : sorties nature, ateliers, expositions, projections, conférences/débats, chantiers et activités culturelles (contes...).

En 2022, le thème est « Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et la nature ».

Vous pouvez accéder à la liste des événements déjà prévus ici :

<http://www.zones-humides.org/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-visiteurs-carte>

Ou bien proposer votre propre événement :

<http://www.zones-humides.org/s-informer/partez-a-la-decouverte-des-zones-humides/espace-organisateurs>

Jusqu'au 14 janvier 2022

- Candidatures pour le 4^e AMI sur l'efficacité des mesures Natura 2000

L'OFB vient de publier le 4^e AMI sur l'efficacité des mesures Natura 2000.

Cet AMI concerne deux mesures :

- restauration et entretien de milieux ouverts (suivis envisagés de 2022 à 2026 avec mise en place de la gestion à partir d'automne 2022 / hiver 2023) ;
- restauration de milieux tourbeux (suivis envisagés de 2022 à 2026 avec mise en place de la gestion à partir d'automne 2022 / hiver 2023 ou automne 2023 / hiver 2024).

Vous avez jusqu'au 14 janvier 2022 pour candidater.

Vous trouverez toutes les informations utiles en suivant le lien suivant :

<https://ofb.gouv.fr/actualites/4eme-appel-manifestations-dinteret-evaluation-de-lefficacite-des-mesures-de-gestion>

Printemps (mai-juin) 2022

Journée technique de l'animation Natura 2000 sur les milieux ouverts

L'Eurométropole de Metz et la DREAL Grand Est organisent une journée technique sur la thématique de la gestion des milieux ouverts sur le site Pelouses du Pays Messin.

La journée prévoit une rencontre du berger et son troupeau, la visite des pelouses restaurées mécaniquement et un retour en image des chantiers nature.

Nous vous tiendrons au courant pour la date précise et les inscriptions.

2022

- Journée des élus Natura 2000 du Grand Est

La mission inter-réseau, avec le soutien de la DREAL Grand Est, prévoit l'organisation d'une journée de rencontre et de discussion dédiée aux élus Natura. Cette journée aura pour but de participer à la création d'un réseau d'élus impliqués dans la politique Natura 2000 et prêts à partager leurs expériences de gouvernance.

Nous vous tiendrons au courant pour les dates et le programme

Échanger, partager vos expériences...

Vous souhaitez participer à notre prochaine lettre ?

Vous souhaitez partager une information, un retour d'expérience...

Pour participer à notre prochaine lettre Natura 2000, envoyez-nous vos photos et projets d'articles.

Nous sommes également à la recherche de témoignages de la part d'élus sur leur rapport à la politique Natura 2000 et leur investissement. N'hésitez pas à les solliciter et nous les transmettre afin d'intégrer nos prochaines lettres d'information !

Vous pouvez nous communiquer tout cela en l'envoyant à l'adresse mail suivante :

natura2000.sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Natura 2000 en Grand Est, c'est :

10 procédures de modification de périmètre en cours...

20 projets de modifications de périmètres à venir...

...Pour un réseau de plus en plus pertinent et cohérent avec nos territoires.

